



Ordonnance de télécom CRTC 2019-71

Version PDF

Référence : 2018-448

Ottawa, le 11 mars 2019

Bell Canada – Approbation définitive d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 7578	16 novembre 2018	3 décembre 2018
	AMT 7578A Tarif des montages spéciaux – Introduction du service 9-1-1 de base provisoire	8 janvier 2019	

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général